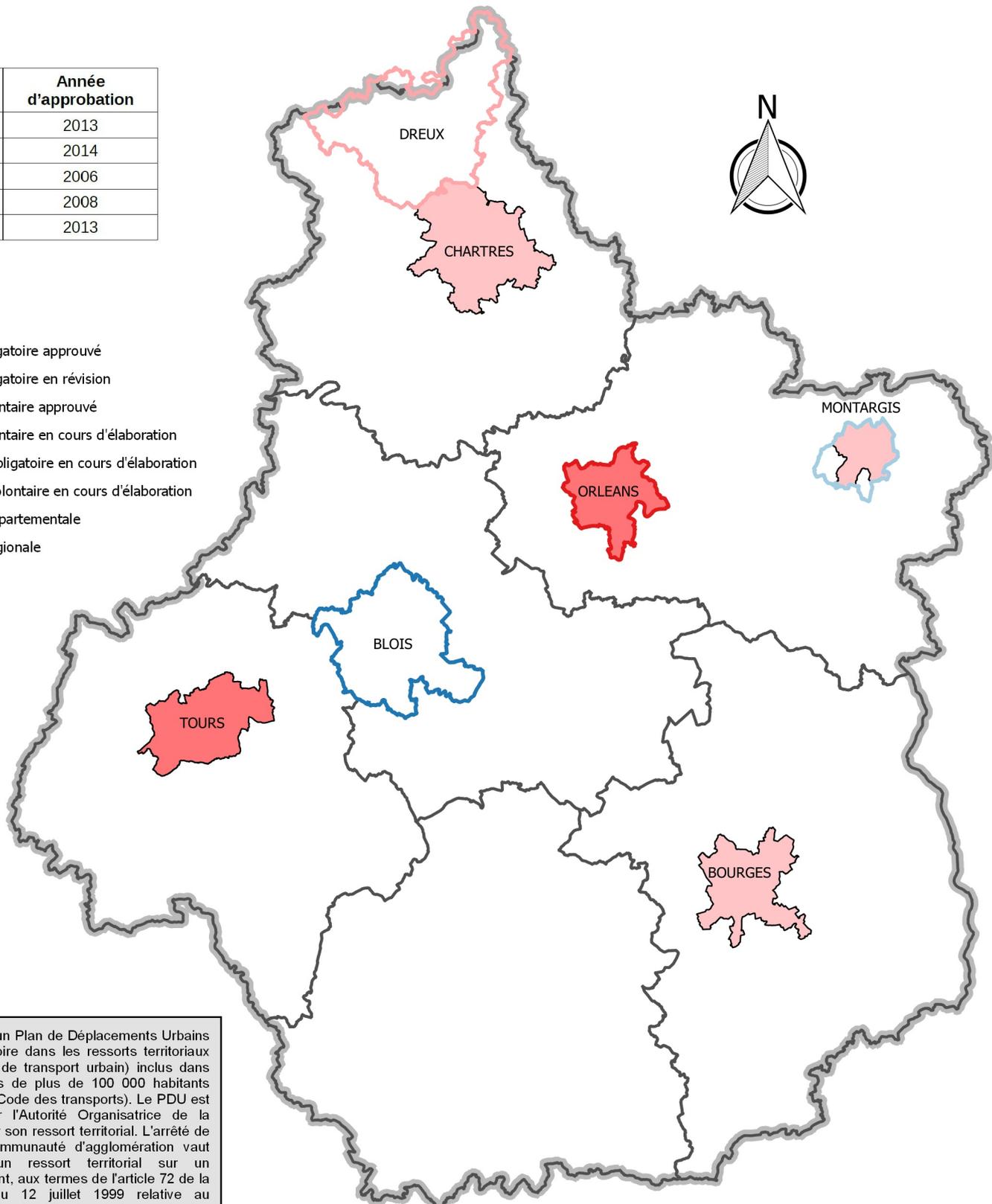


Plans de déplacements au 1^{er} janvier 2018 en région Centre-Val de Loire

PDU	Année d'approbation
BOURGES	2013
CHARTRES	2014
MONTARGIS	2006
ORLEANS	2008
TOURS	2013

Légende

- PDU obligatoire approuvé
- PDU obligatoire en révision
- PDU volontaire approuvé
- PDU volontaire en cours d'élaboration
- PLUi-D obligatoire en cours d'élaboration
- PLUi-D volontaire en cours d'élaboration
- Limite départementale
- Limite régionale



L'établissement d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) est obligatoire dans les ressorts territoriaux (ancien périmètre de transport urbain) inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants (art. L. 1214-3 du Code des transports). Le PDU est alors élaboré par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial. L'arrêté de création d'une communauté d'agglomération vaut établissement d'un ressort territorial sur un périmètre équivalent, aux termes de l'article 72 de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. En dessous de ce seuil, une AOM peut faire le choix d'une démarche volontaire.

Il comporte à la fois une dimension stratégique de planification, en anticipant les évolutions à long terme, et une dimension opérationnelle en déterminant les projets et les actions prioritaires de la collectivité à court terme. Replacé au sein d'un projet d'agglomération global, le PDU est l'occasion d'une mise en adéquation des enjeux d'urbanisme, de transports et de déplacements.

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) peut comporter des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) lui donnant la valeur juridique et les effets d'un PDU. Il devient alors un PLUi-D.



IGN - BDCarto © ADMIN EXPRESS

Sources :

- PDU de l'agglomération beaurivère (2013)
- PDU de la CA Chartres Métropole (2014)
- PDU de la CA Montargoise Et rives du Loing (2006)
- PDU de l'agglomération orléanaise (2008)
- PDU de l'agglomération tourangelle (2013)
- Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Cerema - Base nationale de suivi des PDU et autres plans de déplacements au 01/01/2018
DREAL Centre-Val de Loire

Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire
SDIT/DID/PSRD/JM - Juin 2018
Copie et reproduction soumises à autorisation